

L'AMI DU PEUPLE,

LE PUBLICISTE PARISIEN.

JOURNAL POLITIQUE ET IMPARTIAL,

Par M. MARAT, auteur de l'Offrande à la patrie,  
du Moniteur, et du plan de constitution; etc.

*Vitam impendere vero.*

Du Samedi 11 Février 1791.

Trahison ouverte de tous nos fonctionnaires publics,

— Leurs honteuses machinations pour amener la  
guerre civile. — Seul moyen de les punir.

*A l'Ami du peuple.*

Personne ne sait mieux que vous, mon cher Ma-  
rat, avec quelle imprudence les fonctionnaires publics,  
les mandataires du peuple, se jouent de leur sou-  
verain légitime; mais ce peuple souverain n'en n'a  
pas la moindre idée, et c'est précisément ce qui  
fait qu'ils le trompent à l'envie. Je voudrais bien  
vous faire ici un tableau de toutes les menées du  
divin Mottie et de ses émissaires, qui essayent de  
travailler notre bataillon; mais je me bornerai  
celles de Mondor. Vous savez que le 28 Janvier,  
un grand nombre de citoyens se transportèrent chez  
le général pour obtenir la liberté des trois membres

de la compagnie du centre , injustement détenus à l'abbaye : il donna sa parole que le lendemain , ils seroient aux arrêts dans la caserne ; mais le surlendemain , ils étoient encore dans leur prison. Voilà un héros de nouvelle trempe : or , qui ne voit que c'est un héros de cour , accoutumé de se jouer de sa parole d'honneur.

Signé, A. F. citoyen actif de la section  
des Récollets.

*A l'Ami du peuple.*

Pourquoi n'avoir pas annoncé dans vos feuilles un fait important bien propre à faire connoître au public les hommes indignes qu'il a bêttement honorés de sa confiance ; le voici : étant à la commune , le 27 Janvier , au retour de la belle équipée du général au fauxbourg Saint-Antoine ; le maire , étant à la croisée avec d'autres cuistres à écharpe aux trois couleurs pour voir le peuple qui accouroit de toutes parts ; l'un d'eux , nommé Joli ou de Joli , s'écria : *il faut arborer le drapeau rouge , et tirer à mitraille sur cette canaille , pour la mettre à la raison.* Voilà donc comment ces infâmes coquins traitent le peuple qui les a fait ce qu'ils sont , après l'avoir basement cajolé pour extorquer ses suffrages , et l'avoir leuré de la fausse promesse de défendre ses droits.

Signé, un citoyen actif de la section  
Saint-Jaques l'Hopital.

Ce 2 Févr. 1791.

*A l'Ami du peuple.*

Il faut , cher ami , que je vous aide à finir le portrait de deux scélérats , les grands faiseurs du département de la police , le premier est le nommé Fortin qui se voit à la veille de devenir un personnage imporsant. En vertu du décret qui réunit en corps des gendarmes nationaux la maréchaussée , la robe courte , la conétablie et les gardes chasses du roi ; bientôt Fortin se trouvera lieutenant colonel de cavalerie , et dans deux ans chevalier de St. Louis.

Vous allez juger combien de braves guerriers doivent se trouver honorés d'avoir un pareil confrère.

Son premier état fut d'être chartier sur le port au bled. Un spectateur lui mit en tête de se faire amirant, grâce au trafic de contrebande qu'il joignait à cet état, il se vit dans l'aisance. L'argent et quelques protections l'ont fait lieutenant de robe courte, état dans lequel il s'est signalé par mille exploits de mouchard et de coupe-jarret. L'amour en avoit fait l'époux d'une servante, la soif des honneurs en fit un garde du commerce, autre métier d'espion et de chenappan. Ainsi ses titres aux grades et aux décorations militaires, qui devroient être réservés aux défenseurs de la patrie et aux guerriers qui ont blanchi dans les champs de Mars, sont les coups de fouet qu'il a distribué à ses chevaux, les paquets qu'il a passés en fraude, les trahisons et les violences qu'il a exercées contre d'infortunés débiteurs, et qui pis est, contre les citoyens honnêtes qui déplaisoient à quelque, catins du chef de la police. Ces récompenses lui sont acquises par le judicieux décret de l'assemblée nationale, qui n'a pas craint d'en priver de braves militaires réduits à végéter sans traitement dans un coin, pour les accumuler sur la tête des plus vils scélérats.

A l'égard d'Archier, il prétend à la première lieutenance. Vous pourrez juger de ses œuvres méritoires, lorsque vous saurez que sous le parlement Maupou, il fut rendu contre lui un arrêt de la Tour-nelle, qui le condamnoit par tolérance à un bannissement de neuf années; arrêt qui fut mis à exécution. Mais comme ce misérable s'étoit fait un ami de l'ex-président d'Aligré qui s'en étoit servi à certaines affaires. . . . ; à peine le parlement fut-il rentré, qu'il en obtint des lettres de rappel. Son intrigue lui avoit procuré plus de dix mille livres de rentes; on peut imaginer de quels forfaits sa vie a dû être souillée! Je n'ajouterai plus que ce trait qui met le sceau à sa scélératesse: c'est qu'à l'époque de sa plus grande fortune, il a poussé la

barbarie jusqu'à faire renfermer son pere au dépôt de St. Denis.

On trouve chez Prault, quelques mémoires imprimés qui rendent témoignage de ce digne fonctionnaire public, au département de la police. Mais personne ne connoît mieux toute l'étendue de son mérite que le Sr. Bailly, qui l'a honoré de sa confiance, à la honte et pour le malheur de la capitale.

*Observations de l'Ami du peuple.*

La section du Théâtre François, indignée du nombre infini de scélérats employés à la police, et frappée des dangers éminens auxquels des hommes aussi corrompus exposent chaque jour la chose publique; bien convaincue d'ailleurs que le mode d'administration du département de la police est inconstitutionnel et attentatoire à la liberté, vient de déclarer hautement qu'il doit être anéanti. En conséquence, elle se propose de convoquer toutes les autres sections pour aviser à un nouveau mode de police douce et fraternelle.

Cet arrêté fait honneur au patriotisme du citoyen qui l'a rédigé, et à celui de la section qui l'a adopté: mais, n'en doutons pas, il aura le sort de tant d'autres, non moins importans au bonheur public.

La source de tout les maux qui nous travaillent, c'est notre extrême ignorance en fait de politique: ignorance forcée chez un peuple qui, comme nous, a gémi quinze siècles sous le plus affreux despotisme et qui vient de rompre ses fers.

Nous n'avons plus de tyrans titrés: mais nous sommes les dupes éternelles de tous les frippons qui nous gouvernent; ils ont commencé par la cajolerie pour capter nos suffrages: et ils ont fini par se coaliser pour nous asservir et nous opprimer au nom des loix.

Comment éviter ce piège redoutable; quand on manque des lumières nécessaires pour saisir ces grandes vérités et en faire des principes de conduite.

Les rois et leurs agens sont les premiers ennemis des nations : c'est la suite naturelle des choses : car les hommes constitués en puissance cherchent continuellement à l'augmenter et à se rendre indépendans ; de là cette guerre sourde qu'ils ne cessent de faire à ceux qui les ont élevés. Un despote dépouillé tout à coup du pouvoir suprême qu'il avoit usurpé ne peut donc passer sa vie qu'à machiner contre le peuple son légitime souverain, jusqu'à ce qu'il l'ait remis aux fers. Cette occupation du monarque ne peut qu'être celle de ses ministres, de ses agens, de ses officiers, de ses créatures, de ses satellittes et de ses suppôts.

Ainsi nous ne devons voir en eux que des fourbes toujours prêt à nous tromper, des frippons toujours prêts à nous duper, des traîtres toujours prêts à machiner notre perte. Et pour être bien convaincus qu'ils ont malversé, machiné, conspiré dans telle ou telle occasion ; il n'est besoin d'aucune preuve directe et positive ; ils suffit de voir qu'ils ont refusé de rendre la justice et d'assurer la liberté. Mais pour qu'un peuple ait ces principes, il faut que l'esprit public soit formé : et nous sommes encore loin de ce point là.

A cette crasse ignorance qui nous rend la dupe du premier venu, se joint une grande mollesse de caractère, suite nécessaire de notre commerce continué avec les femmes, de notre gout pour les plaisirs, de notre égoïsme. Mollesse qui produit tous les effets de la lâcheté ; qui nous empêche de nous défaire de nos oppresseurs, qui nous les fait supporter avec une patience inconcevable, et qui nous permet même rarement de prendre un parti vigoureux à leur égard. Cessons d'élever nos clameurs contre les hommes corrompus qui nous vexent et nous oppriment ; puis que nous avons eu la sottise de leur confier nos pouvoirs et que nous n'avons pas le courage de les punir de l'abus qu'ils en ont fait.

Les indigens à qui la révolution n'offre aucun

avantage pouvoient et vouloient seuls nous affranchir de nos oppresseurs, en les glaçant d'effroi par le suplice des plus coupables : nous avons stupidement arrêté le cours de leurs salutaires vengeances ; et bientôt nos implacables ennemis ont profité de nos sottises dispositives pour nous remettre à la chaîne, sous prétexte d'établir la discipline parmi nos légions armées pour la patrie, ils les ont asservis à leurs ordres : puis il s'en sont servi pour enchaîner le peuple entier, sous prétexte d'organiser nos assemblées civiles, non contents d'avoir attribué toute l'autorité à nos mandataires, ils les ont paralysées en corrompant les membres de nos comités. Mais fussent-elles toujours actives ; leur organisation doit nécessairement rendre nulles toutes leurs déterminations.

Divisées comme elles le sont, elles doivent presque toujours être séparées par un esprit de corps relatif à la classe des citoyens qui dominent dans chacune d'elles. Telles sont celles des enfans rouges et de St. Gervais, presque toutes composées de petits revendeurs dépendants des municipaux et de leurs créatures. Telles sont celles des Feuillans et de Henri IV, presque toutes composées de marchands et d'ouvriers de luxe qui regrettent l'ancien régime. Telles sont celles de notre Dame et de la bibliothèque du roi, principalement composées de bénéficiers factieux, de praticiens du palais, d'agioteurs, de banquiers et de sangsues publiques, tous ennemis déclarés de la patrie. Aussi est-ce de ces sections, sur-tout de la dernière que les ministres, le maire et le général contrévolutionnaires se servent pour proposer des plans funestes (1).

---

(1) Veut-on faire désertir nos foyers aux gardes nationales ? C'est cette vile section qui en prend l'arrêté. Veut-on augmenter le nombre des brigands des barrières ? C'est cette vile section qui en fait l'arrêté.

Mais quand elles ne seroient pas divisées d'intérêts elles le sont toujours par les petitesesses de l'amour propre. Au lieu d'aller toutes ensemble, au bien général, chacune est jalouse de l'honneur d'avoir fait tel et tel arrêté : isolées de la sorte, pour s'entrecommuniquer leurs vices, leurs commissaires ne sont plus occupés qu'à valetter de l'une à l'autre, mal inévitable parce qu'il est dans la chose même. Mais fussent-elles toutes d'accord, qui gagneroit-on ? Desquelles manquent d'énergie, de constance et de ténacité, elles se sont réunies une fois pour demander leur permanence ! Mais leurs mandataires qui vouloient les détruire ont fait passer le décret qui la défend. Elles se sont réunies une fois pour demander la punition des ministres conspirateurs ! les ministres se sont moquées d'elles en donnant l'un après l'autre leur demission. Pauvres sections ce n'est pas en passant le temps à bavarder, en cherchant à vous signaler par tel ou tel arrêté ; en vous réunissant même sur tel et tel objet : mais en vous bornant au point capital et en le suivant sans relâche avec énergie. Ah laissez là vos motions. Que vous importoit le redressement de quelques griefs particuliers : vous auriez dû rassembler tous les citoyens amis de la patrie, faire arrêter les ministres une belle nuit, et les poignarder sans hésiter ; si l'assemblée traîtresse avoit refusé de les faire punir par la main du bourreau. Ce point gagné tous les autres se seroient arrangés d'eux-mêmes : les coquins au timon des affaires auroient cherché leur salut dans la fuite, et les honnêtes geus auroient seuls demeurés.

Votre insonciance, vos petitesesses, votre inconscience ont laissé faire des progrès allarmans aux ennemis de votre bonheur, ils ont corrompus les indigens, ils ont rassemblé des nuées de brigans : aujourd'hui encore ils en forment de nouvelles bandes. Et n'est-il pas inoui que vous abandonniez de la sorte à la municipalité traîtresse le soin d'enregistrer les

sujets de l'armée auxiliaire ; qu'elle ne composera que de sujets vendus au général, à la tête desquels il finira par se mettre pour anéantir la liberté.

Par une suite de votre aveuglement et de votre apatie, la guerre civile est devenue inévitable, un seul moyen vous reste ; c'est d'abattre votre général, c'est d'abattre votre état-major, c'est de mettre bas cet habit funeste qui a préparé votre ruine ; c'est de vous saisir des armes des brigands des barrières, des alguazils à cheval, des alguazils des ports, des brigands de l'école militaire, des mouchards de la troupe soldée ; et d'expulser tous les officiers ; c'est de vous emparer des arsenaux, des magasins à poudre, de la poste aux lettres : c'est de donner une forte garde à la famille royale, et de tenir les ministres aux arrêts. Mais vous êtes trop bouchés pour m'entendre, et trop lâches pour agir.

*Avertissement.*

La municipalité et le général, qui ont fait suborner, par les inquisiteurs du comité des recherches, quelques habitans de la Chapelle, pour déposer en faveurs des brigands des barrières, ont eu soin de faire enlever par leurs émissaires les feuilles de l'Ami du peuple, contenant le procès-verbal de la municipalité de la Chapelle. On parle d'un nouveau procès, ce seroit donc un faux concerté à prix d'argent.

MARAT, l'Ami du peuple.

---

De l'Imprimerie de MARAT.